

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

N° 2022-3643

Réglementation provisoire du stationnement
déménagement au 20 avenue de Livry

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRAN (Seine Saint Denis)

Le Maire de la Ville de SEVRAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2 et suivants,
Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,
Vu le Code Pénal art. R 610-5°,

Considérant la demande pour l'autorisation de stationnement pour un déménagement au 20 av de Livry par Mme Vives Servera Josephine, il y a lieu de réglementer le stationnement, et de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Les articles suivants sont applicables le 19 août 2022 de 8 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 : Deux places de stationnement seront réservées au droit du 20 Avenue de Livry afin d'effectuer le stationnement des camions. Des barrières seront mises en place à cet effet par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sera considéré comme stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L.411-7 CRPA). Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

N° 2022-3643

Réglementation provisoire du stationnement
déménagement au 20 avenue de Livry

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté en sera adressée à :

- Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- Police Municipale de Sevrans
- Paris Terres d'Envol BP 85 - 93 420 Villepinte
- Brigade des sapeurs pompiers-156 Route de Mitry- 93600 Aulnay sous bois
- Voirie - Mobilier Urbain
- Mme Vives Servera Joséphine 20 Avenue de Livry 93270 SEVRANS

Fait à Sevrans, le 09 Août 2022

Le Maire



Blanchet
Stéphane BLANCHET

publié le

11 AOUT 2022